

1  
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



**SENAT**  
**SECRETARIAT GENERAL**  
Direction des Séances  
Division des plénières

**SESSION ORDINAIRE**  
**DE SEPTEMBRE 2024**  
**(1<sup>ère</sup> S.O)**

**PROCES-VERBAL N° 01 DE LASEANCE PLENIERE**  
**DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024**

Palais du Peuple

## **I. DE L'OUVERTURE**

Après l'exécution de l'hymne national, la séance est ouverte ce lundi 16 septembre 2024, à 11 heures 15 minutes, dans la salle des Conférences internationales du Palais du peuple, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE, Président du Sénat.

## **II. DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour comporte un seul point, à savoir l'allocution du Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de septembre 2024.

## **III. DU DEROULEMENT DES TRAVAUX**

En liminaire, le Président souhaite un bon retour aux Sénateurs, la bienvenue aux invités et indique que la présente session s'ouvre conformément aux alinéas 1 et 2 des articles 115 de la Constitution et 83 du Règlement intérieur du Sénat.

Il rappelle, en outre, le caractère essentiellement budgétaire de la session qui coïncide avec la journée internationale de la démocratie. Il appelle les Sénateurs à cultiver, dans leur agir quotidien, les valeurs de la culture démocratique.

Ensuite, il invite l'assistance à observer une minute de silence en mémoire de toutes les victimes tombées sous la barbarie du Rwanda et ses supplétifs du M23 et de l'AFC ainsi que sous les affres des terroristes de l'ADF, à l'Est du pays et de toutes les autres victimes de l'insécurité de toute forme sur le territoire national, des vaillants soldats tombés sous le drapeau, des victimes des épidémies, naufrages et autres accidents ainsi que l'ancien Président du Bureau d'âge du Sénat MAMBOLEO MUGHUBA ITUNDAMILAMABA Léon et deux anciens hauts cadres de l'Administration du Sénat.

Abordant les questions sécuritaires, politiques, socio-économiques et diplomatiques du pays, le Président axe son allocution, notamment, sur :

- le dépôt dans le délai du projet de loi des finances de l'exercice 2025 ;
- l'allocation, par le Sénat, des crédits suffisants aux provinces pour la matérialisation des projets retenus ;
- la stabilisation du taux de change ;
- la recrudescence des conflits armés ;
- le soutien de certaines multinationales et de certains pays voisins aux groupes armés ;
- la prise des sanctions à l'encontre des responsables des crimes d'agression, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et de génocide commis en RDC ;
- le soutien du processus de Luanda sous la facilitation du Président de la République d'Angola, pour la stabilité dans la Sous-région ;
- les hommages à l'endroit du Président de la République, Chef de l'État, pour les efforts fournis dans le renforcement des capacités de nos forces de défense et de sécurité ;
- la redéfinition de la politique parlementaire, en phase avec la vision du Président de la République ;
- l'implication de la SADC et de certains États amis dans la quête d'une paix durable à l'Est de notre pays ;
- les réformes nécessaires pour endiguer l'insécurité découlant du banditisme urbain, à l'instar du Service National ;
- la recherche des solutions pérennes qui privilégient la création de l'emploi, la formation professionnelle, la promotion des sports et l'encadrement des activités culturelles pour notre jeunesse ;
- la problématique du non-respect des normes sécuritaires dans le secteur des transports, en général, et fluvial, en particulier ;

- l'exhortation de la CENI à organiser les élections dans les circonscriptions électorales de MASI-MANIMBA dans la province du Kwilu et de YAKOMA dans le Nord Ubangi, dans les territoires de KWAMOUTH, dans la province de Mai-Ndombe, de RUTSHURU et MASISI, dans la province du Nord-Kivu ;
- les sentences prononcées dans les décisions de justice contre les rebelles du M23, les membres de l'AFC ainsi que les assaillants du coup d'État manqué du 19 mai 2024 ;
- l'interpellation du Gouvernement sur les conditions carcérales ;
- l'appréciation de différentes réformes engagées dans le secteur de la justice ;
- la mobilisation des recettes intérieures ;
- la lutte contre l'incivisme fiscal, le coulage des recettes et la corruption ;
- la stabilisation du taux de change de la monnaie nationale face aux devises étrangères ;
- l'impact négatif de la baisse du pouvoir d'achat de la population sur le panier de la ménagère ;
- la promotion des secteurs productifs ;
- l'exploitation durable des ressources naturelles à fort impact sur la réduction de la pauvreté ;
- la prise, par le Gouvernement, des mesures d'allègement de la fiscalité sur les importations de certains produits alimentaires de première nécessité ;
- les mesures incitatives, en faveur de la production locale en perspective d'une souveraineté alimentaire ;
- la projection d'une nouvelle politique salariale, devant concourir à l'éradication de l'injustice et des disparités sociales au sein de l'Administration publique ;
- le renforcement des capacités du corps enseignant et l'actualisation de leurs salaires ;
- la construction et la réhabilitation des infrastructures scolaires ;
- la prise de mesures incitatives pour assurer une souveraineté alimentaire ;
- l'évaluation du système licence-master-doctorat instauré dans l'enseignement supérieur ;
- la stricte application des mesures de lutte contre l'épidémie de monkey pox ;
- la nécessité de bénéficier pleinement des mécanismes des crédits carbonés ;
- les efforts du Gouvernement dans le cadre du programme de la couverture santé universelle et la gratuité de la maternité ;
- la lutte contre le réchauffement climatique par la préservation des ressources naturelles ;
- l'obligation de faire régulièrement rapport de l'état d'avancement des travaux du projet de construction du port en eau profonde de Banana ainsi que des principales routes nationales ;
- la priorisation de la construction des chemins de fer reliant l'ensemble du territoire national ;
- la relance des compagnies nationales de transport aérien, ferroviaire et routier en vue du rétablissement de la connectivité nationale et internationale ;
- la maintenance et l'entretien des routes, ponts, aéroports, ports et autres infrastructures de base ;
- la poursuite du programme de développement local des 145 territoires dans son volet des routes de desserte agricole, électricité, eau, et de l'autonomisation de la femme ;
- le plaidoyer pour la construction du siège du Parlement de concert avec l'Assemblée nationale ;
- la matérialisation du projet de construction de l'aérogare de Kinshasa ;
- la relance du cadre de concertation entre le Sénat et les Assemblées provinciales ;
- la poursuite de la redynamisation de la diplomatie parlementaire.

A la fin de son allocution, le Président rappelle à chaque Sénateur l'obligation de déposer au Bureau de son groupe provincial, son rapport des vacances parlementaires dans les 15 jours de l'ouverture de la session ordinaire.

Sur ce, il déclare ouverte la session de septembre 2024 et lève la séance.

Il est 11 heures 56 minutes.

Fait à Kinshasa, le 16 Septembre 2024

La Rapporteuse,

**Néfertiti NGUDIANZA BAYOKISA KISULA**

Le Président,

**Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE**